Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 75 (1924)

Heft: 3

Artikel: Les avalanches des Ormonts à la fin de décembre 1923

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785924

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

limites supérieures des forêts naturelles; souvent les alpages actuels sont les vestiges du tapis végétal des anciennes forêts subalpines. Ici, de grandes forêts sont envahies par les bruyères ou par les marais; là, des marais ou des tourbières reviennent peu à peu à la forêt. Le long des rivières, sur les deltas, dans les dunes et landes, sur les éboulis alpins, des formations géobotaniques se succèdent et alternent dans un rhythme prédestiné. Des exigences diverses nécessitent des cultures variées; tel lustre a besoin du noyer, un autre demande l'épicéa; cette décade veut des traverses de hêtre. La répartition des forêts, des prés, des champs, des pâturages est une question pour soi. La concurrence des essences, c'est le mot favori de plusieurs forestiers et d'une foule de phytogéographes. D'autres examinent les sols épuisés et parlent de la fatigue du sol ("Bodenmüdigkeit"). De Candolle déjà pensait que des plantes de même nature ont horreur de leurs propres excréments, tandis que ceux d'autres espèces peuvent leur servir de nourriture. Le professeur Arnold Engler a dirigé l'attention sur la concurrence qui a lieu entre racines d'essences différentes. Le botaniste danois Warming écrit que la lutte pour la vie est plus acharnée entre des "Commensaux homogènes ou similaires" qu'entre des hétérogènes. C'est-à-dire que des arbres dont les racines ont la même profondeur se disputent eau et nourriture. Dans une même station, l'épuisement aurait donc lieu du moment où le peuplement est pur et de même âge. Ces exemples prouvent qu'en sylviculture aussi on admet une alternance. Elle peut, selon l'expression de M. Pillichody, "être voulue, dans certains cas, par la nature et rentrer dans son plan dont la sagesse dépasse la nôtre".

(A suivre.)

Les avalanches des Ormonts à la fin de décembre 1923.

Les quotidiens de la fin de l'année 1923 ont répandu des nouvelles alarmantes sur les avalanches descendues dans diverses régions des Alpes. Parmi les plus éprouvées, citons la vallée de la Grande Eau, spécialement les Ormonts, les Mosses et Leysin. Quatre personnes ont perdu la vie, une vingtaine de pièces de bétail ont péri sous la neige, environ 60 chalets et granges ont été enlevés ou sont fortement endommagés et des milliers de mètres cubes de bois à terre. L'émoi dans la région fut grand; il sera intéres-

sant de revenir en quelques mots sur ces événements et d'en retracer brièvement l'importance pour la forêt.

Retenons tout d'abord que les avalanches ne sont descendues que sur la rive droite de la Grande Eau. Ce fait est important pour l'explication des causes de la formation des avalanches relatives à la topographie du pays.

Le haut de la vallée a nettement la direction ouest-est; dans la région du Sépey, la Grande Eau forme un crochet, puis rejoint ensuite la plaine du Rhône au travers d'une gorge profonde, dirigée du NE au SO. Les pentes qui ont été le théâtre des avalanches sont donc exposées au SE et au S. Elles se trouvent également au SE et au S d'arêtes marquées: chaîne des deux Tours d'Aï et de Mayen, chaîne du Mont d'Or, chaîne du Pic Chaussy et de la Parraz.

Or, la neige qui est tombée pour ainsi dire sans discontinuer, depuis le 19 jusqu'au jeudi 27 décembre 1923, était chassée par un violent vent d'ouest et sud-ouest. Tous les versants exposés à cet ouragan furieux furent nettoyés, les couloirs balayés; la neige chassée d'enhaut retombe pour finir dans l'espace calme situé derrière les arêtes, en s'entassant ainsi dans les combes et sur les pentes opposées au vent et à l'abri des courants. Les arêtes sont garnies d'immenses corniches. Celles-ci cédant sous leur poids s'écroulent, augmentant de la sorte ces dépôts dangereux de neige. Cela explique, à notre avis, le manque presque absolu de fortes avalanches sur la rive gauche de la vallée. Même les avalanches du Creux de Champ, renommées par leurs dévastations périodiques, ont suivi cette règle. La neige de la partie à l'est du formidable cirque de rochers que forme le Creux de Champ, est descendue en une seule et immense avalanche, qui a poussé jusqu'à Vers l'Eglise, à une distance de 6 km. L'autre versant, tourné à l'ouest, n'a été sillonné que de petites coulées et glissements sans importance. Nous ne citerons pas d'autres exemples; constatons seulement que les effets de cette loi se laissent reconnaître jusque dans les moindres détails de la configuration topographique de la région.

Si le vent a ainsi été la cause primitive de l'entassement localisé de la neige, nous ne pouvons toutefois pas y voir l'unique raison de la catastrophe. Certes, la hauteur des couches a varié dans les hautes régions entre 5 et 10 m; mais cela seul n'aurait pas suffi pour produire des dégâts aussi graves. Souvent déjà, d'aussi formidables quantités de neige ont couvert les montagnes des Ormonts, sans qu'un accident se soit produit. Mais, il a fallu la qualité de la neige de fin décembre pour déchaîner les éléments. Bloqué pendant deux jours aux Diablerets, par suite d'interruption complète de toute communication avec la plaine, nous avons eu l'occasion de voir tomber cette neige menue, fine, aux flocons arrondis: du grésil, toujours chassé par le même vent violent. A peine a-t-elle touché la terre, qu'elle est reprise par un tourbillon, emportée pour retomber en véritables nuages dans les combes, à l'abri d'un obstacle. Tout est en mouvement. La neige ne se repose pas et on voit partir à tout instant cette couche de neige froide et poudreuse, qui n'a aucune adhérence avec le sol gelé et aucune cohésion.

Les premières avalanches, dès le dimanche 23 décembre à 13 heures, sont dues à cet état de chose; elles sont nettement poudreuses. Vers le 26 la température monte, la neige tombe mélangée de pluie. La couche de neige mouillée charge lourdement les couches inférieures, encore froides et sèches. C'est le moment dangereux, où l'avalanche terrière (de fond) se détache, moins rapide que l'avalanche poudreuse, mais puissante, ramassant tout, la masse étant composée de neige, de troncs d'arbres, de pierres et de terre. L'avalanche de la Murée (28 décembre), bien qu'elle aît débuté comme avalanche poudreuse, mais déjà lourde, s'est transformée en avalanche de fond. Elle a obstrué la route des Ormonts d'une couche de 8 à 12 m de haut de neige sale et dure comme de la glace.

Dans la région atteinte par les avalanches, la limite supérieure de la forêt est relativement basse. Elle varie entre 1700 et 1800 m. En-dessus se trouvent les hauts pâturages et les fauchages (parcelles inaccessibles au bétail et fauchées chaque année ou seulement tous les deux ans). Les arêtes et points culminants s'élèvent de 2000 à 2300 m, en pentes très rapides; la partie supérieure est entrecoupée de rochers. Or, les avalanches descendant de ces parages accidentés avaient atteint, en arrivant dans la zone boisée, une telle vitesse que la forêt ne résistait pas, ne formait plus même un obstacle appréciable. D'anciens couloirs d'avalanches ont ainsi été élargis dans une mesure inquiétante; ailleurs, des bouquets isolés de forêts protectrices sont complètement rasés. Jadis boisée, la grande combe qui monte derrière la Murée vers l'arête du Chaussy, se trouve aujourd'hui complètement dénudée de tout boisement et de futures avalanches ne rencontreront plus aucun obstacle.

Il est donc établi que le rôle protecteur de la forêt, dans ce malheureux désastre, a été très limité. Certes, elle a contribué à canaliser les avalanches. Elle a mis à l'abri bien des habitations et c'est à elle qu'on doit que la catastrophe ne soit pas plus grande encore. Mais elle n'a pas pu éviter que la neige prenne finalement le dessus, ici et là, en anéantissant des peuplements séculaires, ayant protégé maints chalets pendant les gros temps d'hiver. Les avalanches se sont abattues sur ce pays avec une force élémentaire; fléau, contre lequel l'homme est impuissant. De nouveaux vides ont été créés dans cette forêt des Ormonts, hélas! trop éprouvée déjà, depuis une vingtaine d'année, par les coups de vent, par le fœhn et la neige.

L'épicéa, l'essence prédominante, a souffert le plus. Des peuplements entiers ont été couchés, d'autres ont miraculeusement échappé à la dévastation. L'état très poudreux de la neige fine et légère a donné aux avalanches un caractère bien capricieux. Nous avons constaté que des peuplements uniformes et sans sous-bois ont parfois été traversés sans que la neige y laisse la moindre trace!

Les feuillus (érable de montagne, quelques frênes et tilleuls), assez rares dans la région, ont résisté en majeure partie, tout au moins à l'avalanche poudreuse. On les voit encore, debout, à côté de certains chalets complètement détruits, et nous nous inclinons respectueusement devant ces témoins puissants de la production naturelle de la terre au milieu des mille débris de l'œuvre de l'homme. Et de la présence de ces quelques feuillus isolés se dégage une leçon trop sévère pour que l'homme puisse ne pas la comprendre. Ces exemples aideront à répandre l'idée de la nécessité d'une propagation intense des feuillus, et ceci surtout dans les régions élevées, où ils ne sont représentés aujourd'hui que par quelques rares spécimens. Certes, nous n'arriverons pas à arrêter toutes les avalanches, mais l'homme, luttant habillement pour son existence, pourra diminuer dans une large mesure les effets destructeurs de la neige.

Fatalement, se pose la question: est-ce que des exploitations exagérées ont pu être indirectement la cause du désastre? Nous répondrons franchement non. Des grandes coupes n'ont pas été effectuées. La plupart des bois ont été exploités par petites quantités pour les besoins des habitants, comme bois de réparation et d'affouage aux chalets.

Un fait est intéressant à relever et devra guider nos dispositions futures: il est nettement établi que les avalanches ont suivi, d'une manière tout à fait générale, des couloirs et parcours réputés comme exposés. Les chroniques les signalent et les vieillards des Ormonts en parlaient, les soirs d'hiver, à la veillée; avertissements auxquels on ne prêtait plus toute l'attention voulue, malheureusement, car le nombre élevé de chalets démolis n'est certainement pas tout à fait étranger à cette constatation.

Un seul endroit, rière Leysin, a été protégé par un pont-barrage et des rangées de pieux. Situé au milieu d'une combe ni longue, ni rapide, ce pont a néanmoins été emporté partiellement, bien que ses supports aient eu 30 à 40 cm de diamètre et fussent enfoncés de 50 cm dans du rocher.

L'avenir nous réservera l'étude de plus amples travaux de protection. L'affaire est assez complexe. Au point de vue purement technique, la construction ne rencontrerait aucune difficulté. Ajoutons toutefois que les dimensions limitées de ces travaux de défense ne nous permettront jamais de combattre les avalanches d'une manière absolue.

Le côté économique de la question s'oppose, par contre, assez sérieusement à l'exécution de travaux de trop grande étendue. La largeur totale des surfaces de départ de ces avalanches se monte à quelques kilomètres; la hauteur entre la limite forestière et les points culminants varie entre 300 et 500 m. Ces surfaces exigeraient des projets formidables. Il serait, en outre, obligatoire d'exécuter des plantations jusqu'à 2000 m environ, altitude atteinte par la forêt dans la région du Pic Chaussy. Autant nous pourrons dépasser cette limite avec la forêt, autant nous aurons gagné sur le terrain à protéger définitivement par des travaux de défense. Or, ces reboisements occuperaient forcément le bas, soit la meilleure partie des hauts pâturages. Aussi avons-nous quelques doutes dans la réussite d'une démarche tendant à ce reboisement.

Toutefois, certains projets se réaliseront. D'ailleurs, les sinistrés seront obligés de s'arranger d'une autre façon. La vie sera en quelque sorte nodifiée et les constructions de chalets s'adapteront à la nouvelle situation. Cela nous mènerait trop loin de développer ce sujet. Citois simplement une phrase d'un rapport qui nous a été adressé par un de nos gardes, de là-haut, preuve d'un esprit sain et élevé: "Toutes ces choses font partie de nos montagnes.

Soyons courageux, et puisque nous ne pouvons pas les vaincre, arrangeons nos mœurs et coutumes de façon que nous puissions vivre avec elles."

-tt-

La construction de routes et chemins forestiers en Suisse.

(Quelques données statistiques.)

La construction de chemins pour la dévestiture des forêts publiques suisses a fait de rapides progrès ces dernières années. Les causes de ce fait réjouissant en sont multiples. La première et sans doute l'une des plus importantes, c'est l'aide financière que la Confédération a bien voulu accorder à cette mise en valeur de notre domaine forestier. L'augmentation du prix des bois pendant les années de guerre, le souci des communes forestière de gérer leurs biens communaux de façon plus intensive en sont d'autres non moins opérantes.

La première loi fédérale sur les forêts, de 1876, ne prévoyait pas de subvention pour de tels travaux. Le législateur fédéral l'a admise pour la première fois à la loi sur les forêts de 1902. Son article 25 prescrit que "la Confédération peut subventionner l'établissement, dans les forêts protectrices, de chemins de dévestiture et de toutes autres installations permanentes destinées au transport des bois". Cette subvention devait comporter jusqu'au 20 % de la dépense totale, les frais d'études des projets y compris.

Dans la suite, quelques cantons voulurent bien participer aussi par une aide financière à cette mise en valeur de la forêt. La loi forestière neuchâteloise de 1917 prévoit une subvention allant jusqu'au 10 % des dépenses pour la construction de chemins de dévestiture dans les forêts publiques. Le canton de Vaud est allé plus loin encore dans ces encouragements. Aux termes de l'art. 9 de sa loi forestière de 1918, "l'Etat alloue aux communes et particuliers, pour de telles constructions, un subside de 15 à 40 % des dépenses. "Cette disposition est applicable aussi aux forêts non-protectrices. Le canton des Grisons (ordonnance forestière de 1905) accorde une subvention, allant jusqu'au 5 à 15 % de la dépense, à toute construction de chemins auxquels la Confédération donne une subvention. La loi forestière de 1906 du canton de Glaris cortient une disposition analogue (subventiom cantonale du 20 % au naximum). Citons encore le canton du Valaiis, dont la loi forestière de 1910 prévoit